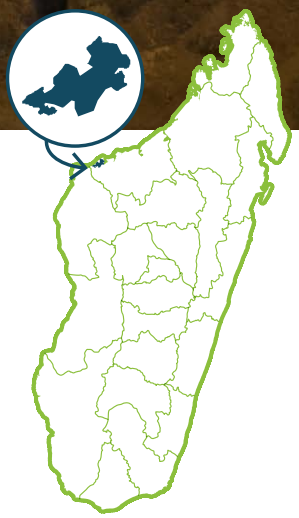
FAPBM

LE PARC NATIONAL DE BAIE DE BALY





Catégorie : Parc National de la Baie de Baly, Catégorie II

Gestionnaire : Madagascar National Parks (MNP)

Superficie : 57 418 ha

Localisation géographique : Province Mahajanga ; Région Boeny ; District Soalala

Label international : Zone clé pour la biodiversité, site Alliance Zéro Extinction (AZE), Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Début des financements de la FAPBM : 2014

ESPÈCES PHARES

Le Parc National Baie de Baly est d'une importance capitale pour la conservation in situ de la **tortue Angonoka *(Astrochelys yniphora)*,** en danger critique de disparition. La végétation est composée de **forêts denses sèches semi-caducifoliées, de Tsingy, de mangroves et de savanes arborées.**
On y recense **7 espèces de lémuriens dont le *Propithecus deckenii*, 5 espèces de reptiles et 1 espèce d'amphibiens.** L'avifaune est représentée par **112 espèces avec 55 espèces d'oiseaux d'eau.**

112
ESPÈCES D'OISEAUX
dont **1** en danger critique (le pygargue de Madagascar ou ankoay), **4** en danger (ex : grèbe malgache) et **2** vulnérables (dont la glaréole malgache)

7
ESPÈCES DE LÉMURIENS
dont **1** en danger critique et **3** vulnérables

2
ESPÈCES DE CHAUVES-SOURIS
dont **1** vulnérable (ex : renard volant de Madagascar)

1
ESPÈCE D'AMPHIBIENS

5
ESPÈCES DE REPTILES
dont **1** tortue endémique locale en danger critique (l'Angonoka) et **1** espèce de geckos en danger

3
ESPÈCES DE CARNIVORES
dont **2** vulnérables (ex : le fosa)

35
ESPÈCES DE PLANTES
dont **26** endémiques de Madagascar **(74%)** parmi lesquelles **3** en danger et 1 vulnérable

2
ESPÈCES D'AUTRES MAMMIFÈRES

Classement UICN

© Iŝaki Relanzon, photosfera.com

*Données 2020



SPÉCIFICITÉS DE L'AIRE PROTÉGÉE

PAYSAGES ET HABITATS

Forêt dense sèche, forêt dégradée ou secondaire, fourré secondaire, prairies secondaires, marais et tourbières, mangroves, milieu aquatique.

Particularité : l'AP abrite des monuments et des sites sacrés « doany » : première mosquée de la région, un site avec des tombeaux d'anciens missionnaires, tombeaux des rois Sakalava, « Lavohazo » endroit où on utilise le *sohihy* pour construire les cercueils des rois défunts, lieu du festival *rangan-dolo* lié au nettoyage des tombes royales.

PRESSIONS ET MENACES

Feux de brousse, trafic illégal d'*Astrochelys yniphora*, chasse, coupe sélective de bois dans les forêts et les mangroves, collecte de produits forestiers non ligneux, pâturage de zébu en forêt.

VALEUR ÉCONOMIQUE

Le parc constitue **un réservoir d'eau pour la riziculture et un réservoir en ressources halieutiques** qui permettent à la population d'en tirer des bénéfices en tant que sources de revenu.

24 000 habitants bénéficient directement des services écosystémiques fournis par l'aire protégée.

La **zone de raphière** soumise à un cahier de charges (CUA) fournit les matières premières pour la population, dont la vente des produits constitue une source de revenu.

CONTRIBUTION DES COMMUNAUTÉS LOCALES

À l'instar de toutes les aires protégées gérées par MNP, la gestion du Parc National Baie de Baly est de type **cogestion collaborative** avec la participation des membres des communautés locales dans les activités de conservation et de développement. Ils sont regroupés dans les **CLP (comité local du parc) et les COSAP (comité d'orientation et de soutien des aires protégées).**

EFFORTS DE LA FAPBM ET RÉSULTATS

Les appuis de la FAPBM pour le Parc National Baie de Baly ont débuté **en 2014** pour les **charges salariales et quelques frais de fonctionnement.** À noter que le Parc National Baie de Baly a bénéficié à plusieurs reprises des **FIS (fonds d'intervention spécial) pour la sécurisation des Angonoka.**

Cette espèce emblématique du parc national subit encore de fortes pressions actuellement quoique les trafics illicites semblent se calmer ces derniers mois.



© Isaki Relanzon, photosfera.com

fapbm www.fapbm.org

*Créée en 2005, la **Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM)** est un **fonds fiduciaire malgache dédié à la conservation de la biodiversité de Madagascar.** Elle constitue un mécanisme de financement innovant et pérenne du Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM).*